

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>Séance du 04 mars 2021</b> L'an deux mille vingt-et-un et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée le 04 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de
<b>Présents :</b> 13	<b>Sont présents:</b> Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joel LABURTHE, Elodie MARTIN, Christophe LENCAUCHEZ, Audrey TORRENT, Leny MAYORAL, Veronique BOURGEOIS - RANDE, Regis BENVENUTO, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE
<b>Votants:</b> 15	<b>Représentés:</b> Patrick DUBOS par Regis BENVENUTO, Gilles BIBE par Michèle DOREY
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Joel Laburthe

---

Objet: ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX ALLOTI DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE DU PLATEAU - DE\_2021\_012

M Christophe RANDE rappelle l'ordre du Jour de ce Conseil Municipal extraordinaire, à savoir le choix et vote des entreprises retenues pour le Marché de la Maison Médicale du Plateau. Il reprend les dernières étapes, depuis le lancement du DCE (15 Janvier) à la date limite de réception des offres le lundi 15 février à 12h et le travail d'analyse des offres effectué par le cabinet d'architecte DAL MAS. La Commission Travaux s'est réunie pour l'ouverture des plis le mardi 23 février à 14h avec l'appui de M DASTE. Une demande de négociations a été engagée jusqu'au mardi 2 Mars 2021 à 12h.

Le document d'analyse des offres est remis en début de séance. Michèle DOREY demande si ces chiffres peuvent évoluer pendant le chantier avec des à-côtés. M le Maire confirme que les engagements chiffrés des entreprises sont fermes et ne feront l'objet d'aucun dépassement. Il explique que le vote de ce soir est bien l'analyse des offres après négociation et que notre discussion peut porter sur les propositions de variantes.

Présentation des 10 Lots.

Pour le Lot N°1 Voirie, Discussion sur la variante sur un revêtement de voirie non perméable, en enrobé. Rappel du choix du cahier des charges de demander un revêtement de voirie perméable.

Pour les Lots 4 et 5 Menuiseries Discussion sur des variantes liées à des échanges avec le cabinet infirmier sur des modifications (nouvelles portes coulissantes, paillasse plutôt que placards).

Pour le Lot 6 Doublages, le dépassement supérieur à 30 % s'explique par une qualité meilleure de l'acoustique (51 dB) avec un cloisonnement de type Placostil 72/48 remplacé par du 98/48.

Pour le Lot 8 Plomberie/ Chauffage/ Ventilation/ Climatisation le prix s'explique notamment par un oubli dans le DCE, sur la qualité supérieure des références (Daikin) et une gestion salle par salle. La Commission d'ouverture des plis a souligné l'importance de la maintenance (pas de panne de chauffage ou climatisation dans la Maison Médicale) en évitant des matériaux de moins bonne qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce sur la solution de base (sans variantes) pour un montant total de 374 783,27 € HT (estimation Moe à 357 500,00 HT) avec 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE.

Question de M Alain DUPUY sur l'implication et la participation des Communes avoisinantes.

M Christophe RANDE liste les communes qui seront invitées à une réunion pour voir, suite à sa rencontre avec le Trésorier à Eauze fin 2020, comment elles pourront faire un « don », à l'issue du chantier, sur, par exemple l'aménagement paysager.

M le Maire regrette par ailleurs que le panneau de chantier ait été dégradé à deux reprises et informe d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie de Cazaubon.

Rappel des étapes suivantes : notifications aux entreprises retenues et non retenues le 5 mars 2021. Délai de 11 jours pour les remises de certificats ou contestations. Pas de date précise de démarrage des travaux (voirie) prévus courant du mois d'avril. Pas de changement dans la date de fin des travaux du 20 au 24 Septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises

Vu le rapport d'analyses des offres de février 2021 ci-annexé

Vu les éléments relatifs à la négociation présentés par Monsieur le Maire ,

Décide d'attribuer le Marché de travaux de Construction de la Maison Médicale aux entreprises suivantes :

	Nom et adresse entreprise	Montant en € Hors Taxes
LOT 1 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	LRO ATURINE 40800 AIRE SUR L'ADOUR	88580,00
LOT 2 GROS OEUVRE	SARL GARBAGE ET FILS 40190 HONTANX	73645,00
LOT 3 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE	SARL LAMARQUE 40500 SAINT SEVER	38500,00
LOT 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	MENUISERIE DORBESSAN 32110 PANJAS	30158,00
LOT 5 : MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE DORBESSAN 32110 PANJAS	9530,00
LOT 6 : DOUBLAGES CLOISONS FAUX PLAFONDS	SAS BERNADET CONSTRUCTIONS 40270 GRENADE SUR ADOUR	32896,72
LOT 7 ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	TONOLI FERRIERE 32110 NOGARO	17489,00
LOT 8 PLOMBERIES SANITAIRES CVC	APICS 65310 LALOUBERE	46000,00
LOT 9 CARRELAGE FAIENCES	SARL MARC LARY 32300 L'ISLE DE NOE	27015,09
LOT 10 PEINTURE SIGNALETIQUE	SARL BENVENUTO LAFARGUE 32150 CAZAUBON	10969,46
TOTAL		374783,27

Délai de réalisation : fin des travaux prévue le 24/09/2021

Autorise le Maire par 12 voix pour, 2 abstentions, 1 contre à signer les marchés avec les entreprises désignées ci-dessus.

Adopte le plan de financement prévisionnel hors taxe ci -annexé et actualisé intégrant le montant d'attribution du marché

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h